

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 15 mars 2010 à 20h00

Convocation du conseil adressée individuellement à chacun de ses membres le 5 mars 2010 pour la réunion du 15 mars 2010 à 20h00 en salle du Conseil de la mairie.

Le Maire

Conseillers
élus : 29

Conseillers
en fonction : 29

Conseillers
présents : 24

Conseillers
absents : 5
dont 3 avec procuration

En préambule, le Maire demande à rajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir,

- Renouvellement des membres de la commission consultative communale et intercommunale de chasse (point 15)
- Subvention pour les sinistrés de la tempête "Xynthia" en France (point 16)

Sous la présidence de M. Norbert REINHARDT, Maire

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2010

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2010, décide de l'approuver sans réserve.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Compte Administratif 2009

Le Conseil Municipal, après examen et analyse financière du Compte Administratif,

Sur avis de la Commission des Finances réunie le 24 février 2010,

Le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

décide d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2009 qui se présente comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de la clôture
Investissement	- 1.566.216,70		87.231,06	(1)+(3) -1.478.985,64
Fonctionnement	2.901.784,51	1.566.216,70	607.183,51	(1)-(2)+(3) 1.942.751,32
TOTAL	1.335.567,81	1.566.216,70	694.414,57	463.765,68

- et d'affecter un montant de 1.478.985,64-€ en couverture des besoins de financement en section d'investissement pour l'exercice 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. Compte de Gestion 2009

Le Compte de Gestion 2009 qui représente la comptabilité tenue par le comptable de la Commune a été transmis en vue de l'approbation par le Conseil Municipal.

Ce compte présente les mêmes mouvements que ceux constatés au compte administratif 2009 tant en dépenses qu'en recettes, ainsi que le compte de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Il n'appelle ni observation, ni réserve de la part de l'ordonnateur.

Je vous propose donc de l'adopter sans observation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion de l'exercice 2009 établi par le Comptable et dont les soldes se présentent comme suit :

Fonctionnement :	+ 1.942.751,32 €
Investissement :	- <u>1.478.985,64 €</u>
TOTAL	+ 463.765,68 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. Budget primitif 2010

Le Conseil Municipal, appelé à statuer sur le budget primitif 2010, présenté par l'Adjoint des Finances pour la section de Fonctionnement et l'Adjoint à l'Urbanisme pour la section d'Investissement, sur avis de la Commission des Finances réunie le 24 février 2010,

après en avoir délibéré, décide

- d'arrêter le budget primitif 2010 aux montants ci-dessous :
 - 5.381.175,00 Euros en dépenses et recettes de fonctionnement
 - 2.786.940,00 Euros en dépenses et recettes d'investissement
- de fixer les taux des contributions directes nécessaires à l'équilibre budgétaire aux montants suivants :
 - taxe d'habitation : 16.54 %
 - taxe sur foncier bâti : 14.83 %
 - taxe sur foncier non bâti : 59.19 %

Soit au même niveau qu'en 2009

- d'affecter les résultats du budget 2009 de la manière suivante :
 - affectation de l'excédent de fonctionnement de 463.765,- € au compte R002
 - affectation du déficit d'investissement de 1.478.985,- € au compte R1068
- d'autoriser le Maire :
 - à gérer l'encours de la dette communale,
 - à passer, à cet effet, les actes nécessaires,
 - à procéder aux virements de crédits d'articles à articles dans la section de fonctionnement et d'opérations à opérations dans la section d'investissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. : Subventions aux clubs sportifs

A. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX CLUBS SPORTIFS :

Lors du vote du budget primitif 2010, un montant de 16.000,- € a été inscrit dans le tableau des subventions au profit des clubs sportifs de Mundolsheim pour leur fonctionnement.

Il s'agit maintenant d'attribuer les montants aux différents clubs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux clubs sportifs de la commune à hauteur de 16.000 € selon le tableau ci-dessous :

Associations	Subvention
Badminton	2900,00 €
Basket	1137,00 €
Cyclo-Club	204,00 €
Echecs	2701,00 €
Football	1720,00 €
Handball	970,00 €
Judo	1633,00 €
Pétanque	1039,00 €
Rando Cool	568,00 €
Tennis	1588,00 €
Tennis de table	636,00 €
Vélo-Club	207,00 €
Volley	697,00 €
TOTAUX	16 000,00€

ADOpte A L'UNANIMITE

B. SUBVENTION AUX CLUBS SPORTIFS POUR LES LICENCES JEUNES :

Lors du vote du budget primitif 2010, un montant de 4.000,- € a été inscrit dans le tableau des subventions au profit des clubs sportifs de Mundolsheim pour les licences jeunes.

Il s'agit maintenant d'attribuer les montants aux différents clubs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions aux clubs sportifs de la commune pour les licences jeunes à hauteur de 3 741,42 € selon le tableau ci-dessous :

Associations	Nb de licences	Montant	Total
Badminton	33	7,62 €	251,46 €
Basket	53	7,62 €	403,86 €
Echecs	21	7,62 €	160,02 €
Football	108	7,62 €	822,96 €
Handball	27	7,62 €	205,74 €
Judo	110	7,62 €	838,20 €
Pétanque	2	7,62 €	15,24 €
Tennis	99	7,62 €	754,38 €
Tennis de table	1	7,62 €	7,62 €
Volley	37	7,62 €	281,94 €
TOTAUX	491		3741,42 €

ADOpte A L'UNANIMITE

6. : Ecole Élémentaire – Demande de subvention pour un voyage à Paris

La Commune a été sollicitée par l'école élémentaire, pour une participation à un projet de voyage éducatif à Paris. En effet, 30 élèves de la classe de CM2 participeront à un voyage à Paris les 10 et 11 juin 2010. Le prix du voyage est de 225,- € par enfant, soit 6.750,- €. Ce voyage est organisé avec le concours de la Ligue de l'Enseignement.

Je vous propose d'accorder une participation forfaitaire exceptionnelle de 30 € par enfant, soit un montant de 900,-€ pour le séjour, organisé par Mme Simone RICK.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder une participation forfaitaire exceptionnelle de 900,- € pour le séjour à Paris, organisé par Mme Simone RICK avec les enfants de la classe de CM2,
- d'inscrire les crédits au budget 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Collège Paul-Emile VICTOR – Demandes de subvention pour deux voyages scolaires

Le Collège Paul-Emile VICTOR organisera pour l'année scolaire 2009/2010 deux voyages scolaires, à savoir :

- 1 échange scolaire avec Taverham High School de NORVICH (Angleterre) du 08 au 15 mai 2010 pour 17 élèves de 4^{ème} européenne.
- 1 voyage découverte à Berlin du 09 au 14 mai 2010 pour 29 élèves de 4^{ème} germanistes.

En 2009, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 305,- € par voyage au Collège, limité à 5 voyages.

Je vous propose de reconduire cette participation pour l'année scolaire 2009/2010, soit une subvention de 610,- €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder au Collège Paul-Emile VICTOR de Mundolsheim, une subvention de 610,- € au profit des deux voyages pour l'année scolaire 2009/2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. Collège Paul-Emile VICTOR – Demande de subvention pour une classe de voile

Le Collège Paul-Emile VICTOR organisera, dans le cadre de ses activités de pleine nature, pour toutes les classes de 5^{ème}, y compris la classe de SEGPA (section d'enseignement pédagogique adapté) deux séjours d'initiation à la voile.

Cette initiation se fera à la base nautique de Plobsheim, du 10 au 14 mai 2010 pour le 1^{er} séjour, et du 14 au 18 juin 2010 pour le 2^{ème} séjour, soit au total 61 élèves.

Le montant global du projet par élève, englobant le déplacement journalier en bus, la location du matériel ainsi que l'encadrement, est estimé à 105 euros.

Je vous propose d'attribuer pour l'année scolaire 2009/2010 une subvention de 305,-€ pour ce projet pédagogique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder au Collège Paul-Emile VICTOR de Mundolsheim, une subvention de 305,- €.

La dépense est prévue au budget 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. Contrat Territorial Jeunesse – Participation à la rémunération de l'intervenant dans le cadre du diagnostic

Par une délibération, en séance du 30 novembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de conclure un Contrat Territorial Jeunesse (C.T.J) avec les communes d'Eckwersheim et Vendenheim.

Dans le contrat, un diagnostic a été mené sur le territoire des 3 communes par Vincent GREINER, chargé de mission, embauché pour la durée du diagnostic, soit 3 mois, par la commune de Vendenheim.

Il était convenu que les 3 communes prendront financièrement en charge le coût de la rémunération du chargé de mission, chaque commune au prorata du nombre d'habitants.

La commune de Vendenheim a présenté l'état des salaires versés. La dépense totale s'élève à 5.114,23 €, le Conseil Général participe à hauteur de 50%, la participation de la commune de Mundolsheim est calculée au prorata des habitants (5050 habitants) sur un montant de 2.557,11€.

Je vous propose la prise en charge financière de la quote-part pour la commune de Mundolsheim, à hauteur de 1.055,02 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de reverser à la commune de Vendenheim, la somme de 1.055,02€, correspondant à la participation à la mission de Vincent GREINER, dans le cadre du diagnostic pour élaboration du C.T.J, participation calculée au prorata du nombre d'habitants. La dépense est inscrite au budget primitif 2010, article 6218 « autres personnels extérieurs ».

ADOpte A L'UNANIMITE

10. Remplacement des chaudières du Centre Culturel

- Demande de subvention pour l'étude de faisabilité

Dans le cadre des travaux de remplacement de l'installation de chauffage fuel , il y a lieu de réaliser des études de faisabilité afin de privilégier les énergies renouvelables.

A cet effet, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée pour la réalisation d'une étude de faisabilité chaufferie bois et solaire thermique pour les besoins en eau chaude sanitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de réaliser une étude de faisabilité chaufferie bois et solaire thermique pour les besoins en eau chaude du centre culturel ;
- de solliciter une aide financière auprès de l'ADEME et de la Région.

ADOpte A L'UNANIMITE

11. O.N.F - Approbation de l'état d'assiette des coupes 2011

L'ONF établit annuellement, pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes », qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

L'article 12 de la « charte de la forêt communale » cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du conseil municipal.

La proposition de coupe présentée par l'ONF concerne la parcelle n° 1 pour un volume prévu de 50 m3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'état d'assiette des coupes 2011 à marteler, présenté par l'ONF.

ADOpte A L'UNANIMITE

12. Partenariat avec l'Association "OBJECTIF CLIMAT"

Adopter un plan intégré de réduction des émissions de gaz à effet de serre est un projet difficile, que ce soit pour une collectivité ou pour une entreprise et il en est de même pour un particulier. L'accompagnement par une équipe expérimentée est donc une nécessité pour ces trois catégories d'acteurs lorsqu'ils souhaitent s'engager dans une démarche de ce type.

L'Association Objectif Climat s'est constituée en mars 2007 avec l'objectif d'apporter une réponse à la problématique. Elle propose de sensibiliser mais surtout d'accompagner les familles et les collectivités afin de les aider à réduire leur consommation d'énergie et donc leurs émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs la Communauté Urbaine de Strasbourg a décidé, par une délibération du 10 juillet 2009, de s'engager dans la mise en œuvre d'un plan climat territorial. Ce Plan Climat vise à réduire l'empreinte carbone globale du territoire de l'agglomération au moyen d'actions touchant au fonctionnement de la collectivité elle-même (patrimoine, parc de véhicules, production de déchets) mais aussi par l'incitation à agir des communes membres de la CUS, des entreprises, des associations et des citoyens.

La proposition d'Objectif Climat se situe dans ce contexte. La C.U.S. a décidé d'accompagner 4 ou 5 communes membres dès 2010 dans une démarche de déclinaison de ce plan climat au niveau communal.

Le maire propose au conseil municipal de verser une subvention à l'Association Objectif Climat dès maintenant, cette association accompagnera la commune dans la préparation de son plan climat communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de verser à l'Association Objectif Climat, dont le siège est à STRASBOURG, 12, rue des Bouchers, une subvention de 7.000,- €.

Cette dépense est inscrite au budget primitif 2010 article 657.4.

**ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX
2 Abstentions**

13. Désignation d'un représentant de la commune à la Commission Locale d'Information

A la demande du Préfet, le Président du Conseil Général va créer une Commission Locale d'Information (CLI) dans le cadre du démantèlement du réacteur universitaire de Strasbourg-Cronenbourg, installation nucléaire de base répertoriée nationalement sous le numéro 44.

La Commune de Mundolsheim figure parmi les 21 communes intéressées, une partie du territoire du ban communal se situant à moins de 5 km du périmètre de l'installation.

Le Président du Conseil Général a sollicité le Maire pour la désignation du représentant de la commune au sein de la future CLI pour la durée de son mandat, soit la période 2010-2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner M. Norbert REINHARDT pour représenter la commune au sein de la future Commission Locale d'Information qui sera créée par le Conseil Général du Bas-Rhin, à la demande du Préfet du Bas-Rhin.

ADOpte A L'UNANIMITE

14. Désignation d'un représentant de la commune à l'Association "Les amis du Fort Ducrot" de Mundolsheim

En date du 23 février 2010 a eu lieu l'assemblée constitutive de l'Association "Les Amis du Fort Ducrot de Mundolsheim".

Les statuts de l'association prévoient que la commune qui est propriétaire du Fort, soit représentée par une personne désignée par le Conseil Municipal.

Je vous propose de désigner M. Charles STOLL pour représenter la commune au sein de ladite association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner M. Charles STOLL pour représenter la commune au sein de l'Association "Les Amis du Fort Ducrot de Mundolsheim".

**ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX
1 Abstention**

15. Renouveaulement des membres de la commission consultative communale et intercommunale de chasse

Dans sa séance du 26 septembre 2005, le Conseil Municipal a désigné deux conseillers, Bernard GENESTE et Gérard JESSEL, pour siéger à la Commission consultative communale et intercommunale de chasse.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en 2008, il s'agit de désigner deux nouveaux conseillers pour siéger à ladite commission.

Le Maire sollicite les candidatures.

Messieurs Bernard GENESTE et Jean-Marie SCHMIDLIN se proposent.

En l'absence d'autres candidatures, le Maire propose de désigner ces deux conseillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Messieurs Bernard GENESTE et Jean-Marie SCHMIDLIN pour siéger à la commission consultative communale et intercommunale de la chasse.

ADOpte A L'UNANIMITE

16. Subvention pour les sinistrés de la tempête "Xynthia" en France

Face aux événements de catastrophes naturelles survenus récemment en Vendée et en Charente-Maritime, le Maire soumet au Conseil Municipal, une proposition de soutien aux sinistrés, sous forme de subvention, soit une somme de 3.000,-€ qui pourra être versée à une commune de la Vendée ou de Charente-Maritime.

Trois propositions sont faites quant aux communes sinistrées : Charron, l'Aiguillon-Sur-Mer et la Faute-Sur-Mer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder une subvention de 3.000,-€ au Centre Communal d'Action Sociale de la commune de l'Aiguillon-Sur-Mer.

La dépense est inscrite au budget primitif 2010.

ADOpte A L'UNANIMITE

17. Divers

- Monsieur Pierre EHRHARDT évoque les incivilités du week-end, rue Schreiber.



Le Maire,

Norbert REINHARDT